Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D59_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs : M. Alain GUILLEMOT a donné pouvoir à M. Albert PIEL ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. François AGENAIS a donné pouvoir à M. Jean-François CADIOU ;
Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL a donné pouvoir à Mme Kassandre GUÉPIN.

Étaient absents : M. Cyrille DELAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Daisy DELOURME en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 28 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Délibération n° 59-2026

Objet : Vie municipale – Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Rapporteur : M. Éric POUSSIN, Maire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D59_2026-DE

municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Albert PIEL, Mme Marie-Dominique LETELLIER, Mme Justine TESSIER et M. Joan TOURNIER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées

Composition des listes :

La liste A intitulée « La Fresnais Sénatoriales » est composée par :

Titulaires :

- Monsieur Éric POUSSIN
- Madame Angélique FOUGERAY
- Monsieur Alban BELLIER
- Madame Chantal BOISSIÈRE
- Monsieur Guillaume GUERAULT
- Madame Daisy DELOURME
- Monsieur Pierre CORNILLET

Suppléants :

- Madame Marie LEONARD
- Monsieur Albert PIEL
- Madame Kassandre GUÉPIN
- Monsieur Régis SIMON

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Le maire indique que doivent être élus 7 délégués et 4 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

Ont obtenu :

- liste A : 22 voix

Le quotient applicable est : 22 / 7 = 3,14

La liste A obtient : 22 / 3,14 = 7 soit 7 sièges

Ainsi, 7 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D59_2026-DE

Liste A : 7 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Ont obtenu :

- liste A : 22 voix

Le quotient applicable est : 22 / 4 = 5,5

La liste A obtient : 22 / 5,5 = 4 soit 4 sièges

Ainsi, 4 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 4 sièges

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 5 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Daisy DELOURME

Le Maire,
Eric POUSSIN

